ID: 005-210500583-20240701-202458-DE



COMMUNE DE FREISSINIERES EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} JUILLET 2024 DÉLIBÉRATION N° 2024-58

CONSEILLERS EN EXERCICE: 10

Conseillers présents : 8 Conseillers absents : 2 Conseillers représentés : 1 Pour: 9 Contre: Abstention:

L'an deux mille vingt-quatre, le premier juillet à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 21 juin 2024, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

<u>Présents</u>: ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille -MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents: LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent

Pouvoir: LATIL Jessica à BERTHALON Jérôme

Secrétaire de séance : MESTRE Françoise

Objet DENOMINATION DES VOIES

- > **Vu** la délibération du 21 novembre 2016 actant la volonté de nommer les voies.
- > Vu qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir le nom à donner aux rues, voies et places de la commune,
- > Vu que la dénomination des voies de la commune est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal d'adopter la dénomination suivante :

Entre le Pont des Allouviers et le Pont de l'Eglise : « Piste du Bois de Monsieur »

Envoyé en préfecture le 02/07/2024 Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le

ID: 005-210500583-20240701-202458-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve l'exposé du Maire.

Valide la dénomination de voie indiquée ci-dessus.

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme Le Maire Cyrille DRUJON D'ASTROS

Pour le Maire et par délégation Monsieur Erie SE COND

Ter adjojnt au Maire,